



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

ID : 038-213800873-20241212-2024_30-AR



Commune : CHASSE-SUR-RHONE

Objet : **Arrêté d'ouverture ACTION**

ARRETE N° 30/2024

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.123-1 et suivants,
- Vu l'avis favorable à l'AT ERP n° 038 087 24 10009 en date du 03 septembre 2024 par la commission de sécurité de l'arrondissement de Vienne,
- Vu la visite de réception en date du 12 décembre 2024 pour le magasin « ACTION » et l'avis favorable des membres de la commission communale de sécurité,
- Vu le RVRAT en date du 02 décembre 2024.
-

ARRETE

ARRÊTONS :

Article 1er:

Est autorisée l'ouverture au public pour l'enseigne « ACTION » sis 1833 avenue Frédéric Mistral à Chasse-sur-Rhône,

Article 2 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;

Article 3 :

Le présent arrêté est transmis :

- Au SDIS -service prévention Nord Isère,
- à M. le Commandant de la Brigade de gendarmerie de CHASSE-SUR-RHONE ;
- à M. le Directeur de l'urbanisme ;
- à M. le Brigadier-Chef principal de la police municipale

Fait à Chasse-sur-Rhône, le 12 décembre 2024

Le Maire

Christophe BOUVIER

